

Séance du Conseil d'Administration du 13 avril 1988

DELIBERATION N° 4

Opérations d'acquisitions approuvées

le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10%. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Les prix indiqués n'ont qu'une valeur indicative et le Directeur est autorisé à signer dans la limite des prix qui sont fixés par le Service des Domaines.

	<u>Surface</u> (ha)	<u>Coût</u> (MF)
I - <u>MANCHE - MER DU NORD</u>		
Pas d'opération nouvelle proposée.		
II - <u>ATLANTIQUE</u>		
<u>BRETAGNE</u>		

Finistère		
1 - Anse de Dinan-Kersiguenou - CROZON	130	5.0
Morbihan		
2 - Rives du Vincin - VANNES (Partie Sud)	30	2.4

	<u>Surface</u>	<u>Coût</u>
<u>III - MEDITERRANEE</u>		
<u>LANDUEDOC - ROUSSILLON</u> -----		
Aude		
3 - L'Oustalet - Combe Barboussière - FLEURY D'AUDE	60	0.6
Herault		
4 - Le Grand Travers (complément) LA GRANDE MOTTE	55	0.59
Gard		
5 - Le Boucanet (Le Ponant) LE GRAU DU ROI	45	2.2
<u>IV - CORSE</u>		
Corse du Sud		
6 - Miser anton Lavu Santu - Tour de Fautea	0,008	0
<u>V - LACS</u>		
<u>RHONE-ALPES</u> -----		
Savoie		
7 - Domaine de Buttet BOURGET DU LAC	86	1.9
<u>VI - ANTILLES - GUYANE</u>		
<u>GUADELOUPE</u> -----		
8 - Ilet de la Petite Terre - LA DESIRADE	150	1.0
9 - Pointe Canot - GOSIER	4	Estim. Dom.
<u>GUYANE</u> -----		
10 - Mont Bourda/Anse de Bourda CAYENNE	40	0.8
<u>MARTINIQUE</u> -----		
11 - Presqu'île de la Caravelle - LA TRINITE	310	3.0
12 - Morne Acca - MARIN & RIVIERE PILOTE	270	4.0
<u>VII - OCEAN INDIEN</u>		
Pas d'opération nouvelle proposée		

TOTAL AUTORISE : 1.180 ha